



## Avis de Soutenance

Madame Laïsa FERREIRA

Droit – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés :

*Le domaine intellectuel saisi par le formalisme*

dirigés par Madame Alexandra MENDOZA-CAMINADE

Soutenance prévue le **jeudi 9 janvier 2025 à 14h00**

Lieu : Université Toulouse Capitole

Salle des Thèses

### Composition du jury proposé

Mme Alexandra MENDOZA-CAMINADE	Université Toulouse Capitole	Directrice de thèse
Mme Amélie FAVREAU	Université Grenoble Alpes	Rapporteur
M. Emmanuel PY	Université de Bourgogne	Rapporteur
M. Julien LAURENT	Université Toulouse Capitole	Examineur
M. Xavier DAVERAT	Université de Bordeaux	Examineur

**Mots-clés** : formalisme, propriété intellectuelle, propriété, immatériel, possession, domaine public

### Résumé :

Comment saisir l'insaisissable ? Si l'émergence d'un concept juridique est dictée par un besoin, c'est à la fonction du formalisme qu'il convient de s'intéresser. Seul le formalisme permet au droit de saisir le domaine des objets intellectuels, que nul n'est censé ignorer. Il s'adapte progressivement à chacun des titres, le brevet, la marque, le dessin ou modèle, y compris le droit d'auteur. Cette appropriation n'est qu'un état de fait ou de droit dans lequel la chose intellectuelle transite de manière éphémère. L'objet devient une res communis particulière qui devrait profiter à tous. Cette approche confronte un domaine approprié, vif et présent à un domaine inappropriable, obsolète, presque oublié : elle n'est pas celle dont est imprégnée cette étude. L'heure est à la responsabilisation. Rigoureusement formalisés, les éléments intellectuels peuvent être mis en commun. Dès lors que le formalisme délimite les contours du domaine intellectuel approprié, il peut aisément dessiner ceux du domaine intellectuel commun, au service de la propriété intellectuelle de demain.